



## COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du MERCREDI 3 Juillet 2019

### Présents :

Mme A. CARCERERI Directrice de l'A.S.C.D.  
Mme S. CARRE Directrice école élémentaire  
M. J.F. CHANEAC Président PEP 73  
Mme C. CHAUMAZ Directrice école élémentaire  
Mme S. CHERY I.E.N Combe de Savoie  
M. E. DALLY représentant Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques  
M. M. FAURE Principal Collège  
M. N. FAVRE Secrétaire Général, Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques  
M. L. FIORINA Directeur école élémentaire  
M. M. FRIONNET Professeur des écoles chargé des classes de découvertes  
Mme V. GELIBERT Professeur des Ecoles  
M. C. HERBIN Service Sports et Jeunesse Conseil Départemental  
M. E. LAVIS Directeur Académique des services de l'éducation Nationale – Président  
M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.  
M. L. LEDOUIT Conseiller Pédagogique Circonscription Chambéry IV  
Mme M. OLKOWICZ Directrice école élémentaire  
Mme F. SUHR Professeur des écoles  
M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire

### Excusés :

Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I  
Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale  
Mme S. CREUX Directrice Départementale UNSS  
Mme C. MANQUAT REY représentant la Mutuelle Assurance Education

---

M. E. LAVIS, Directeur Académique, président, ouvre la séance et confirme aux administrateurs son engagement auprès de l'A.S.C.D. tout en mesurant les enjeux éducatifs, pédagogiques, environnementaux et économiques qui en découlent pour notre territoire.

## 1 – Activité 2018/2019 :

### A / Bilan général :

Après une activité 2017/2018 en baisse sensible, l'année scolaire 2018/2019 affiche une stabilité de l'activité.

- Stabilité en nombre de classes
- Diminution en nombre de journées/élèves (- 4.70 %) due aux effectifs des classes

La durée moyenne des classes de découvertes est également en diminution, avec de moins en moins de séjours de 10 jours.

Le bilan général regroupant le premier degré public, le second degré public et l'enseignement privé se décompose de la manière suivante :

- 226 classes
- 5 037 élèves
- 27 120 journées/élèves.

Par secteur, l'activité représente en pourcentage de journées/élèves :

• Premier degré public	85.78 %	23 263	journées/élèves
• Second degré public	5.70 %	1 545	journées/élèves
• Enseignement privé	8.52 %	2 312	journées/élèves.

### **1<sup>er</sup> degré public :**

- Stabilité du nombre de classes.
- Légère diminution du nombre d'élèves (- 0.60 %) et du nombre de journées/élèves (- 6.19 %).
- La proportion des séjours courts est en hausse (188 classes pour 22 027 journées/élèves soit 95 % de l'activité).
- Augmentation des séjours neige (21 %), des séjours patrimoine (43 %), des séjours lac et grand lac, des séjours sportifs (48 %).
- Diminution sensible pour les classes de mer (- 37 %), pour les classes nature et les classes diverses.
- L'A.S.C.D. programme 158 séjours soit 82 % de l'activité du 1<sup>er</sup> degré.

### **Second degré public :**

- Après deux années consécutives d'une activité en hausse, 2018/2019 enregistre une baisse du nombre de séjours (- 21 %), (15 classes enregistrées cette année scolaire, 19 classes en 2017/2018).
- 5 classes de neige, 1 classe mer, 5 séjours sportifs, 4 classes patrimoine.

### **Enseignement privé :**

Hausse de l'activité pour 2018/2019 avec 18 classes (15 classes en 2017/2018), augmentation de l'activité pour le 1<sup>er</sup> degré et stabilité pour le second degré.

- *Premier degré :* . 4 classes mer, 2 classes patrimoine, 2 classes neige, 1 classe lac, 4 classes nature
- *Second degré :* . 2 classes de neige, 3 classes patrimoine.

### **Commentaires :**

- La courbe d'activité reste identique à l'an passé puisque le nombre de séjours n'a pas évolué.
- Seul le premier degré privé est concerné par une hausse d'activité.
- La mise en place d'un barème des aides du Conseil Départemental privilégiant les séjours à destination de la Savoie et Haute Savoie n'a pas eu l'effet souhaité car le nombre de séjours hors des deux Savoies n'a pas été impacté et les enseignants ont plutôt opté pour des projets ciblés et des choix pédagogiques marqués.

### **B / Classes A.S.C.D. / classes autonomes 2018/2019 :**

- Pour l'année scolaire 2018/2019, la répartition A.S.C.D. / classes autonomes pour tous publics confondus affiche un nombre de séjours A.S.C.D. de 176 classes (77.88 %) et 50 classes (22.12 %) en organisation autonome.  
Sur 193 classes de découvertes premier degré public, 158 ont été organisées par l'A.S.C.D. et 35 restent à l'organisation des écoles.
- Pour cette année scolaire, toutes les demandes d'accompagnement de séjours n'ont pu être honorées puisque l'organisation des missions au sein de l'A.S.C.D. a dû être répartie suite à un congé maternité. Pour 2019/2020, un poste supplémentaire sera créé et devrait permettre de faire face à toutes les demandes.

2

- Séjours avec accompagnement :
  - 33 classes et 4 collèges de Savoie ont fait appel à l'A.S.C.D. pour les aider dans l'organisation de leurs projets soit au total 37 séjours. L'année dernière, 21 séjours avaient été réalisés.
  - Ont été également accompagnés spécifiquement sur des séjours neige (Ecoles ou établissements non savoyards) : 70 classes.
- Courts séjours :
  - Pour 2018/2019, 83 courts séjours aidés « CAP SAVOIE » ont été réalisés et 41 courts séjours non aidés. Augmentation sensible du nombre de courts séjours aidés « CAP SAVOIE », et hausse également du nombre de courts séjours non aidés.
  - A noter, le record d'inscriptions pour le séjour CAP SAVOIE « Yayla » qui se déroule au Pontet avec 31 classes.

### **Commentaires :**

- Le bilan global de l'activité de l'A.S.C.D. comprenant l'ensemble des séjours qu'ils soient aidés, non aidés et pour tous publics confondus s'élève à 47 930 journées/élèves contre 46 890 journées/élèves l'an passé. L'augmentation constante du nombre de séjours organisés par les classes extérieures et les courts séjours permettent de rester dans cette dynamique de progression.
- L'A.S.C.D. a une obligation pédagogique dans le choix de ses propositions de séjours mais elle doit également et impérativement liée cette plus-value pédagogique à une notion de volume d'activité si elle veut perdurer suite aux différentes baisses de sa subvention de fonctionnement par le Conseil Départemental.
- Le bilan des classes de neige en anglais mis en place cette année scolaire est plutôt mitigé malgré la création d'un support pédagogique spécifique : le livret de l'élève en anglais. En effet, les enseignants concernés constatent la nécessité d'un important travail en amont pour vivre ce séjour pleinement. D'autre part, les différentes écoles de ski n'ont pas forcément joué le jeu et un recadrage sera à faire pour relancer cette action. L'idéal pour ce séjour serait de prévoir une immersion complète en anglais avec un personnel et un centre complètement anglophones.
- 12 classes d'écoles de Chambéry le Haut (cycle III) ont organisées par le biais de l'A.S.C.D. des séjours sur la thématique de l'Art Du Déplacement ou Yamakasi. Ces séjours se sont déroulés en deux temps : 4 demi-journées d'activité au gymnase « Les gentianes » à Chambéry suivies d'un court séjour de 3 jours au centre Lionel Terray à Courchevel. Les retours des enseignants sont excellents et ont permis aux élèves de ces écoles de pratiquer une activité physique en lien avec des valeurs de solidarité et d'entraide propres à favoriser l'apprentissage de la vie citoyenne.
- Le groupe vocal « Couleur Café » est intervenu au printemps au chalet Edelweiss à Saint François Longchamp et a remporté un vif succès auprès des classes inscrites, en abordant quatre axes supports : le moment vocal en osant les sons, l'apprentissage des chansons, les percussions corporelles et l'expression corporelle. Qualité exceptionnelle de ces intervenants qui donne tout son sens à la démarche Avant, Pendant, Après.
- Le collège de Bissy a reçu le prix Albert Bernard pour son projet « Collégiens à Bissy'clette ». Ce prix récompense les actions contribuant aux enjeux du développement durable. Durant 5 jours, les collégiens se sont déplacés en vélo tout au long d'un parcours longeant la Via Roma. Pour cette action, l'A.S.C.D. a prêté des tentes.  
Projet qui sera sans doute reconduit l'an prochain.

- Nouveauté concernant le bulletin d'infos classes de découvertes. Habituellement, les enseignants orientent leurs choix de séjours par rapport à une destination. Pour 2019/2020, une entrée parcours de l'élève suivie d'une entrée acquisition des compétences et des connaissances des domaines du socle commun seront proposées et permettront ainsi aux enseignants d'ancrer leurs projets de séjours en lien avec les programmes.
- Face à un constat au niveau national, d'un fléchissement du nombre de classes de découvertes, (à souligner un impact moins important en Savoie), les administrateurs se questionnent sur les solutions à apporter pour remédier à cette situation.

Plusieurs axes possibles : les jeunes enseignants, les responsabilités, la sécurité, le temps à consacrer pour la préparation d'un séjour... Autant de sujets à aborder pour essayer de poser la problématique.

Quelques pistes immédiates : importance d'un tutorat entre jeunes et moins jeunes enseignants, formation initiale, ESPE, donner du temps à l'enseignant avec une mise à disposition de remplaçants, et peut être une inscription plus officielle d'une organisation de classe de découvertes dans le projet d'école.

Il semblerait que l'aspect de la responsabilité et de la sécurité ne soient pas des obstacles au départ. Une entrée, notamment pour les collèges, par le biais de la notion d'environnement, de développement durable serait plus incitative.

La non valorisation des enseignants par l'institution est également évoquée à plusieurs reprises et reste un point sensible.

A la suite de l'ensemble de ces remarques, M. Eric LAVIS souhaite qu'un plan de soutien à l'organisation de séjours soit rédigé et qu'un groupe de travail soit mis en place afin de mener une réflexion sur les différents leviers possibles qui aideraient au départ en classes de découvertes et accompagneraient l'enseignant dans sa démarche.

### **C / Les ambassadeurs « Savoie » :**

Le fort investissement des ambassadeurs a permis la réalisation d'un ensemble de dossiers pédagogiques. Actuellement, un important travail a débuté sur la création et la rédaction d'une charte de l'écolier citoyen, proposée aux écoles et qui consisterait pour chaque élève à se lancer un ou plusieurs défis. Ces derniers, très simples, seraient en lien avec l'environnement proche et les personnes qui l'entourent et concerneraient des actions pour améliorer le vivre ensemble.

Cette charte, bien entendu, pourrait être en lien direct avec les classes de découvertes et servirait de repères vis-à-vis des partenaires, des centres d'accueil et pourrait s'engager dans une démarche E3D avec pour finalité une labellisation.

## **2 – Aides aux familles :**

### **A/ Synthèse des aides versées :**

- Pour l'année scolaire 2018/2019, le montant des aides distribuées s'élève à 239 507.50 € pour les classes de découvertes et 33 864 € pour les courts séjours soit un total global de 273 371.50 €. Sur cette somme de 239 507.50 €, l'activité neige représente un montant d'aides de 69 725.50 €, l'activité mer 50 822.50 € et les classes diverses 113 961.80 €. 4 997.70 € ont été distribués en aides exceptionnelles. Pour mémoire, une subvention de 350 000 € est allouée aux aides en direction des familles.
- Depuis deux ans, l'ensemble des taux d'aides journalières affiche une baisse. L'enveloppe budgétaire de 350 000 € n'est pas intégralement dépensée ; le reliquat de l'ordre de 17 000 € a permis l'acquisition de matériel (tente pour le projet à Aiguebelette) et d'aider des projets spécifiques comme les séjours Yamakasi.

### **B/ Convention 2017/2020 et grille d'aides 2019/2020 :**

- Maintien de la grille d'aides 2018/2019 pour l'année scolaire 2019/2020. Il faudra sans doute pour 2020/2021 revoir le barème des aides du Conseil Départemental en travaillant sur les montants d'aides par tranche de quotients familiaux tout en préservant la possibilité de cibler 50 000 € sur le budget fonctionnement de l'A.S.C.D.
- Pour rappel, une convention sur 3 ans a été mise en place avec un montant maximum de subvention de 350 000 € (sous réserve de validation du budget tous les ans) dédiés aux aides aux familles. Dans le cas où cette somme ne serait pas entièrement dépensée, 50 000 € seraient positionnés sur le fonctionnement de l'A.S.C.D.  
Les aides en direction des familles pour l'année scolaire 2018/2019 s'élevant à 273 371.50 €, la somme de 50 000 € pourra donc être dirigée vers la ligne fonctionnement.
- M. E. LANOE renouvelle sa demande auprès du Conseil Départemental de conserver le reliquat d'aides non dépensées pour le réorienter sur des projets particuliers. Si cette demande était acceptée, elle ferait l'objet d'un avenant à la convention.

### **3 – Tarifs et demande de subvention 2019/2020 :**

#### **A/ Tarifs 2019/2020 :**

- Pour l'année scolaire 2019/2020, compte tenu des coûts annoncés par les différents prestataires, il est proposé une grille de tarifs pour les classes de découvertes en augmentation globale de 0.31 %.
- Les tarifs pour les séjours neige seront calculés avec la déduction du coût moyen du transport pour répondre à la demande de la Région sur leur prise en charge financière de l'action Plan Génération Montagne (voir point 6).
- Pour l'année scolaire 2019/2020, au regard de la grande diversité des programmes et par conséquent des tarifs validés, les destinations « patrimoine » ne figurent pas sur le document. Les coûts de ces séjours seront calculés au cas par cas.
- L'année scolaire 2018/2019, enregistre un chiffre d'affaires de 2 676 028 € et un résultat net de 169 000 €. Sur l'ensemble des séjours A.S.C.D., la marge moyenne s'élève à 7.79 % correspondant aux objectifs définis pour pouvoir concrétiser toutes les actions prévues et maintenir l'équilibre des comptes de l'Association.

#### **B/ Demande de subvention 2019/2020 :**

- La demande de subvention pour l'année scolaire 2019/2020 sera établie sur la base de la somme globale validée dans la convention c'est-à-dire 350 000 € plus 20 000 € concernant l'accueil de classes de collèges à la base nautique du Bourget du Lac gérée par le YCBL soit une subvention de 370 000 €.
- La ligne budgétaire dédiée aux aides exceptionnelles sera augmentée à hauteur de 9 000 €.

**Le conseil d'administration vote à l'unanimité les tarifs 2019/2020 moins une abstention.**  
**Le conseil d'administration vote à l'unanimité la demande de subvention pour 2019/2020.**

#### **4 – Révision des statuts de l'A.S.C.D. :**

L'A.S.C.D. souhaite établir une demande de reconnaissance d'intérêt général afin de pouvoir être bénéficiaire de dons dans le cadre d'actions pédagogiques.

Pour cela, une révision des statuts est obligatoire, notamment la modification de l'article 19. Ce dernier devra stipuler, en cas de dissolution de l'A.S.C.D., l'attribution de ses actifs restants à un autre organisme à caractère non lucratif.

La Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie est proposée comme bénéficiaire. Il est suggéré la possibilité de nommer un deuxième organisme. Dès la rentrée, un groupe de travail mènera une réflexion à ce sujet et les propositions validées permettront la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour entériner la désignation des deux organismes choisis.

Le dossier devra être déposé auprès de la Direction des Impôts au premier trimestre 2020.

***Le conseil d'administration vote à l'unanimité la proposition.***

#### **5 – Cap'Ouréa :**

Malgré deux premières années difficiles liées à la mise en route de la société, l'activité engendrée par Cap'Ouréa pour 2019/2020 a permis de dégager un bénéfice de 45 000 €.

Les travaux prévus d'un montant d'un million d'euros ont débuté au centre l'Arméra à Valmeinier.

Après déduction d'une aide de la Région à hauteur de 395 000 € et d'une aide du Département de l'ordre de 150 000 €, il restera à charge de Cap'Ouréa la somme de 265 000 €. 250 000 € feront l'objet d'un emprunt, les 15 000 € restants seront compensés par une baisse du loyer lié au bail commercial pour une durée de 2 ans.

La fin des travaux étant prévue entre le 15 novembre et le 15 décembre 2019, une inauguration sera organisée à cette période, à laquelle seront conviés, entre autres, les différents financeurs.

#### **6 – Questions diverses :**

- Plan Génération Montagne :

Suite à une demande de la Région et dans le cadre d'une politique de relance des classes de neige, la Région a décidé la prise en charge financière du transport pour 500 séjours neige.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, certains critères devront être respectés :

- ✓ Séjours neige organisés par des classes AURA en direction de sites AURA
- ✓ Mise en place de 5 demi-journées de ski minimum encadrées par des moniteurs diplômés
- ✓ Coût maximum d'une journée à 80 €
- ✓ Coût maximum d'un transport à 3 000 €.

Le pilotage de cette action a été confiée en partie à l'A.S.C.D. et un budget d'un montant de 20 000 € devrait lui être alloué pour la coordination de cette mission correspondant à un mi-temps (suivi des dossiers, conception d'outils ...).

Pour les séjours neige des écoles savoyardes et organisées par l'A.S.C.D., le coût des séjours sera recalculé, en déduisant la part transport.

- Concours ASCD – SMBJ – CSMB :

En partenariat avec les DSDEN de la Savoie et Haute Savoie et soutenu par le Conseil Savoie Mont Blanc, ce concours a pour objectif de favoriser les échanges d'écoles de Haute Savoie et de Savoie par la mise en place de classes correspondantes.

Ce concours est destiné aux élèves de cycle III.

Les deux classes qui remporteront ce concours bénéficieront d'un soutien financier de 3 000 € par classe pour un séjour de 3 jours au printemps 2020 en Savoie Mont Blanc.

Les deux structures référentes habilitées à recevoir les productions des candidats sont l'A.S.C.D. et Savoie Mont Blanc Juniors.

- Fermeture du chalet de l'Aurore à La Féclaz :

M. Nicolas FAVRE, Secrétaire Général de la FOL Savoie, informe les administrateurs de la fermeture du chalet de l'Aurore à La Féclaz à la fin de l'été 2020.

Il regrette cette décision et souligne la problématique posée par cette fermeture sur la pratique du ski journée par les primaires et s'interroge sur la poursuite de cette activité. Malgré des alertes auprès d'élus, aucune solution n'a été trouvée pour maintenir l'ouverture de ce bâtiment qui a été, historiquement, à l'origine de la première classe de neige.

La séance est levée à 17 H 15.